



Portefeuille mondial EdgePoint

États financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été préparés par le gestionnaire, Gestion de patrimoine EdgePoint inc., au nom de Portefeuille mondial EdgePoint (le « Fonds »). La direction est responsable de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers.

La direction a maintenu des processus appropriés pour fournir l'assurance que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les états financiers ont été établis selon les normes IFRS de comptabilité et comportent des montants fondés sur des estimations et des hypothèses. Les informations significatives sur les méthodes comptables que la direction a jugées appropriées pour le Fonds sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers.

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L., auditeur externe du Fonds, ont audité les présents états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de leur permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de parts. Leur rapport de l'auditeur figure dans le présent document.

Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver les états financiers du Fonds, de surveiller la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière et de nommer l'auditeur indépendant. Le conseil d'administration se compose de membres de la haute direction du gestionnaire. Pour toutes les séries de parts du Fonds, les états financiers ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.



Patrick Farmer
Chef de la direction et administrateur
Le 19 mars 2026



Norman Tang
Chef des finances
Le 19 mars 2026



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, Bureau 4600

Toronto (Ontario) M5H 2S5

Canada

Téléphone 416-777-8500

Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du Portefeuille mondial EdgePoint

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Portefeuille mondial EdgePoint (l'« entité »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 19 mars 2026

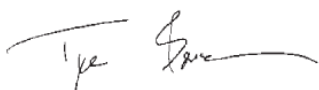
Portefeuille mondial EdgePoint

États de la situation financière
(en milliers, sauf les montants par part et le nombre de parts)
Aux 31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
Actifs		
Placements à la juste valeur* (note 7)	12 653 576 \$	11 981 575 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 273 313	543 557
Dividendes à recevoir	14 599	10 841
Contrats de change à terme à la juste valeur (note 9)	15 799	221
Montants à recevoir pour les titres vendus	4 617	5 561
Montants à recevoir pour les parts souscrites	9 098	8 138
Intérêts et autres débiteurs	—	1 358
Total des actifs	13 971 002 \$	12 551 251 \$
Passifs, excluant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Charges à payer	15 459 \$	— \$
Montants à payer pour les parts rachetées	6 511	6 779
Montants à payer pour les titres achetés	2 309	11 116
Contrats de change à terme à la juste valeur (note 9)	13	42 097
Total des passifs	24 292 \$	59 992 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	13 946 710 \$	12 491 259 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Série A	3 243 902 \$	2 989 869 \$
Série A(N)	1 331 703	1 240 668
Série AT6	2 204	1 427
Série A(N)T6	3 402	2 868
Série F	5 962 663	5 097 614
Série F(N)	1 924 489	1 660 170
Série FT6	18 822	15 850
Série F(N)T6	4 462	3 077
Série I	1 430 417	1 455 556
Série IT8	24 607	24 160
Série U	39	—
Nombre de parts en circulation		
Série A	80 472 042	81 343 962
Série A(N)	33 279 977	33 965 336
Série AT6	79 791	53 277
Série A(N)T6	123 158	107 602
Série F	151 253 979	140 351 233
Série F(N)	49 040 022	45 916 801
Série FT6	690 705	598 606
Série F(N)T6	164 203	116 445
Série I	36 174 956	39 969 523
Série IT8	968 153	961 070
Série U	4 167	—
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	40,31 \$	36,76 \$
Série A(N)	40,02	36,53
Série AT6	27,62	26,78
Série A(N)T6	27,63	26,66
Série F	39,42	36,32
Série F(N)	39,24	36,16
Série FT6	27,25	26,48
Série F(N)T6	27,17	26,42
Série I	39,54	36,42
Série IT8	25,42	25,14
Série U	9,37	—

*Le coût des placements est reflété dans le tableau du portefeuille de placements. Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du conseil d'administration :


Tye Bousada, administrateur


Geoff MacDonald, administrateur

Portefeuille mondial EdgePoint

*États du résultat global
(en milliers, sauf les montants par part)
Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024*

	2025	2024
Produits		
Intérêts aux fins des distributions	16 717 \$	23 275 \$
Dividendes	195 846	235 936
Produits tirés du prêt de titres (note 11)	1 545	—
Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	(8 766)	5 126
Autres variations nettes de la juste valeur d'actifs financiers et de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les placements et les dérivés	1 460 775	759 245
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les contrats de change à terme	(35 213)	(15 906)
Variation du profit latent (de la perte latente) sur les placements et les dérivés	654 817	307 567
Total des produits	2 285 721 \$	1 315 243 \$
Charges		
Frais de gestion (note 4)	136 556 \$	129 965 \$
Retenue d'impôts étrangers	19 458	13 111
Taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée	15 823	15 082
Coûts d'opérations	10 436	5 579
Frais d'administration et frais d'agent des transferts (note 4)	6 503	5 710
Droits de garde	832	544
Communications aux porteurs de parts	408	327
Droits de dépôt	328	383
Honoraires d'audit	55	46
Frais de comptabilité	48	41
Honoraires du comité d'examen indépendant	42	41
Frais juridiques	14	31
Total des charges	190 503 \$	170 860 \$
Remises sur frais de gestion (note 4)	(3 191)	(2 544)
Charges nettes	187 312 \$	168 316 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 098 409 \$	1 146 927 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Série A	467 708 \$	254 352 \$
Série A(N)	195 477	107 113
Série AT6	276	93
Série A(N)T6	524	214
Série F	897 353	475 354
Série F(N)	290 051	154 169
Série FT6	2 876	1 291
Série F(N)T6	623	263
Série I	238 631	151 663
Série IT8	4 890	2 415
Série U	—	—
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	5,94 \$	3,09 \$
Série A(N)	5,97	3,13
Série AT6	4,31	2,09
Série A(N)T6	4,41	2,33
Série F	6,40	3,47
Série F(N)	6,38	3,49
Série FT6	4,34	2,56
Série F(N)T6	4,48	2,51
Série I	6,87	3,84
Série IT8	4,60	2,68
Série U	0,12	—

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Portefeuille mondial EdgePoint

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts
rachetables (en milliers, sauf les nombres de parts)
Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	Série A		Série A(N)	
	2025	2024	2025	2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	2 989 869 \$	2 954 093 \$	1 240 668 \$	1 210 042 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	467 708	254 352	195 477	107 113
Opérations sur les parts rachetables				
Produit de l'émission de parts rachetables	330 909	323 773	101 352	120 570
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	179 496	80 110	76 300	36 398
Rachat de parts rachetables	(539 050)	(539 700)	(202 904)	(195 780)
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement	(1 226)	(1 035)	(438)	(367)
Gains en capital	(183 804)	(81 724)	(78 752)	(37 308)
Remboursement de capital	—	—	—	—
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	254 033	35 776	91 035	30 626
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	3 243 902 \$	2 989 869 \$	1 331 703 \$	1 240 668 \$

Parts rachetables émises et en circulation				
Solde à l'ouverture de l'exercice	81 343 962	85 082 179	33 965 336	35 024 588
Parts rachetables émises contre trésorerie, compte tenu des distributions réinvesties	12 861 454	11 046 620	4 503 220	4 331 644
Rachat de parts rachetables	(13 733 374)	(14 784 837)	(5 188 579)	(5 390 896)
Solde à la clôture de l'exercice	80 472 042	81 343 962	33 279 977	33 965 336

	Série AT6		Série A(N)T6	
	2025	2024	2025	2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	1 427 \$	842 \$	2 868 \$	2 084 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	276	93	524	214
Opérations sur les parts rachetables				
Produit de l'émission de parts rachetables	842	914	757	831
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	27	10	10	7
Rachat de parts rachetables	(130)	(317)	(364)	(36)
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement	(1)	(5)	(1)	(10)
Gains en capital	(144)	(45)	(220)	(90)
Remboursement de capital	(93)	(65)	(172)	(132)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	777	585	534	784
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	2 204 \$	1 427 \$	3 402 \$	2 868 \$

Parts rachetables émises et en circulation				
Solde à l'ouverture de l'exercice	53 277	31 358	107 602	78 071
Parts rachetables émises contre trésorerie, compte tenu des distributions réinvesties	31 110	33 660	28 623	30 854
Rachat de parts rachetables	(4 596)	(11 741)	(13 067)	(1 323)
Solde à la clôture de l'exercice	79 791	53 277	123 158	107 602

Portefeuille mondial EdgePoint

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers, sauf les nombres de parts)
Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	Série F		Série F(N)	
	2025	2024	2025	2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	5 097 614 \$	4 747 421 \$	1 660 170 \$	1 481 531 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	897 353	475 354	290 051	154 169
Opérations sur les parts rachetables				
Produit de l'émission de parts rachetables	905 650	918 352	294 353	299 420
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	395 652	174 096	128 854	59 751
Rachat de parts rachetables	(873 091)	(1 012 612)	(298 161)	(266 247)
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement	(10 749)	(50 488)	(4 814)	(17 962)
Gains en capital	(449 766)	(154 509)	(145 964)	(50 492)
Remboursement de capital	—	—	—	—
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	865 049	350 193	264 319	178 639
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	5 962 663 \$	5 097 614 \$	1 924 489 \$	1 660 170 \$
Parts rachetables émises et en circulation				
Solde à l'ouverture de l'exercice	140 351 233	138 126 057	45 916 801	43 294 424
Parts rachetables émises contre trésorerie, compte tenu des distributions réinvesties	33 336 585	30 232 656	10 877 297	9 970 590
Rachat de parts rachetables	(22 433 839)	(28 007 480)	(7 754 076)	(7 348 213)
Solde à la clôture de l'exercice	151 253 979	140 351 233	49 040 022	45 916 801
	Série FT6		Série F(N)T6	
	2025	2024	2025	2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	15 850 \$	11 103 \$	3 077 \$	2 646 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 876	1 291	623	263
Opérations sur les parts rachetables				
Produit de l'émission de parts rachetables	6 753	7 742	1 473	1 013
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	463	178	188	120
Rachat de parts rachetables	(4 630)	(3 048)	(340)	(685)
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement	(39)	(193)	(15)	(35)
Gains en capital	(1 489)	(501)	(347)	(95)
Remboursement de capital	(962)	(722)	(197)	(150)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 972	4 747	1 385	431
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	18 822 \$	15 850 \$	4 462 \$	3 077 \$
Parts rachetables émises et en circulation				
Solde à l'ouverture de l'exercice	598 606	419 344	116 445	100 267
Parts rachetables émises contre trésorerie, compte tenu des distributions réinvesties	262 467	291 962	60 095	41 727
Rachat de parts rachetables	(170 368)	(112 700)	(12 337)	(25 549)
Solde à la clôture de l'exercice	690 705	598 606	164 203	116 445

Portefeuille mondial EdgePoint

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts
rachetables (en milliers, sauf les nombres de parts)
Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	Série I		Série IT8	
	2025	2024	2025	2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	1 455 556 \$	1 383 884 \$	24 160 \$	20 720 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	238 631	151 663	4 890	2 415
Opérations sur les parts rachetables				
Produit de l'émission de parts rachetables	173 248	174 730	11 900	10 390
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	105 644	63 941	–	–
Rachat de parts rachetables	(419 832)	(246 945)	(11 763)	(6 309)
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement	(14 832)	(27 664)	(317)	(543)
Gains en capital	(107 998)	(44 053)	(2 311)	(2 513)
Remboursement de capital	–	–	(1 952)	–
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(25 139)	71 672	447	3 440
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	1 430 417 \$	1 455 556 \$	24 607 \$	24 160 \$
Parts rachetables émises et en circulation				
Solde à l'ouverture de l'exercice	39 969 523	40 162 685	961 070	810 736
Parts rachetables émises contre trésorerie, compte tenu des distributions réinvesties	7 209 469	6 604 005	462 356	394 169
Rachat de parts rachetables	(11 004 036)	(6 797 167)	(455 273)	(243 835)
Solde à la clôture de l'exercice	36 174 956	39 969 523	968 153	961 070

	Série U	Total	
	2025	2025	2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	–	12 491 259 \$	11 814 366 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	–	2 098 409	1 146 927
Opérations sur les parts rachetables			
Produit de l'émission de parts rachetables	39	1 827 276	1 857 735
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	2	886 636	414 611
Rachat de parts rachetables	–	(2 350 265)	(2 271 679)
Distributions aux porteurs de parts rachetables			
Revenu net de placement	–	(32 432)	(98 302)
Gains en capital	(2)	(970 797)	(371 330)
Remboursement de capital	–	(3 376)	(1 069)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	39	1 455 451	676 893
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	39 \$	13 946 710 \$	12 491 259 \$
Parts rachetables émises et en circulation			
Solde à l'ouverture de l'exercice	–		
Parts rachetables émises contre trésorerie, compte tenu des distributions réinvesties	4 181		
Rachat de parts rachetables	(14)		
Solde à la clôture de l'exercice	4 167		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 098 409 \$	1 146 927 \$
Ajustements liés à ce qui suit :		
(Profit) perte de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	8 766	(5 126)
(Profit net réalisé) perte nette réalisée sur les placements et les dérivés	(1 460 775)	(759 245)
(Profit net réalisé) perte nette réalisée sur les contrats de change à terme	35 213	15 906
Variation de la (plus-value) moins-value latente sur les placements et les dérivés	(654 817)	(307 567)
(Augmentation) diminution des intérêts et autres débiteurs	1 358	(1 105)
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	(3 758)	5 344
Augmentation (diminution) des charges à payer	15 459	—
Achats de placements	(5 647 366)	(4 395 982)
Produit de la vente de placements	7 025 432	4 505 294
Produit du (montant affecté au) règlement de contrats de change à terme	(35 213)	(15 906)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	1 382 708 \$	188 540 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(119 969) \$	(56 090) \$
Produit de l'émission de parts rachetables	1 826 316	1 859 525
Montant versé au rachat de parts rachetables	(2 350 533)	(2 272 251)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(644 186) \$	(468 816) \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	738 522 \$	(280 276) \$
Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	(8 766)	5 126
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	543 557	818 707
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	1 273 313 \$	543 557 \$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :		
Fonds en banque	974 307 \$	493 687 \$
Placements à court terme	299 006	49 870
	1 273 313 \$	543 557 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	18 075 \$	22 170 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	172 630 \$	228 169 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Portefeuille mondial EdgePoint

Tableau du portefeuille de placements
(en milliers, sauf les nombres d'actions ou de parts)
Au 31 décembre 2025

Nombre d'actions ou de parts	Titre	Coût moyen	Juste valeur	Pourcentage de l'actif net
Titres de participation				
Services de communications				
3 027 655	Tencent Holdings Limited	208 038 \$	319 839 \$	2,29 %
		208 038	319 839	2,29 %
Produits de consommation discrétionnaire				
21 696 017	Mattel Inc.	463 390	590 813	4,24 %
5 622 538	Restaurant Brands International Inc.	448 736	526 607	3,78 %
1 888 284	Ross Stores Inc.	275 102	466 880	3,35 %
1 560 938	Amadeus IT Group SA	167 718	158 220	1,13 %
1 663 679	Evolution AB	212 810	156 209	1,12 %
2 916 017	LQK Corporation	150 716	120 872	0,86 %
1 996 533	Luckin Coffee Inc.	85 499	91 802	0,66 %
		1 803 971	2 111 403	15,14 %
Produits de consommation de base				
3 597 469	Dollar Tree Inc.	543 322	607 387	4,35 %
2 655 500	Kao Corporation	155 096	145 685	1,04 %
		698 418	753 072	5,39 %
Énergie				
5 118 670	Tourmaline Oil Corporation	305 647	315 157	2,26 %
4 978 985	Canadian Natural Resources Limited	200 500	231 473	1,66 %
		506 147	546 630	3,92 %
Services financiers				
931 978	Euronext NV	193 893	192 423	1,38 %
895 944	SLM Corporation	36 469	33 276	0,24 %
		230 362	225 699	1,62 %
Soins de santé				
1 105 682	Roche Holding AG	484 359	628 807	4,51 %
628 704	Thermo Fisher Scientific Inc.	412 413	500 023	3,58 %
3 504 818	Revvity Inc.	496 803	465 420	3,34 %
6 548 844	Koninklijke Philips NV	285 188	245 494	1,76 %
3 188 988	Siemens Healthineers AG	223 306	231 064	1,66 %
860 208	Quest Diagnostics Inc.	211 771	204 883	1,47 %
2 810 002	Twist Bioscience Corporation	128 389	122 340	0,88 %
5 819 661	Shenzhen New Industries Biomedical Engineering Co. Ltd.	70 835	64 296	0,46 %
		2 313 064	2 462 327	17,66 %
Produits industriels				
6 737 192	Alfa Laval AB	321 031	467 755	3,35 %
2 867 299	RB Global Inc.	241 813	405 178	2,90 %
1 197 451	Union Pacific Corporation	367 932	380 189	2,73 %
23 679 500	Techtronic Industries Company Limited	372 937	375 431	2,69 %
1 151 329	AMETEK Inc.	211 292	324 442	2,33 %
2 439 234	IMCD NV	350 100	304 297	2,18 %
6 449 906	Grupo Aeroportuario del Pacífico SAB de CV, catégorie B	135 599	231 562	1,66 %
1 617 562	Kingspan Group PLC	184 750	193 469	1,39 %
6 573 500	Minebea Mitsumi Inc.	168 170	180 922	1,30 %
		2 353 624	2 863 245	20,53 %
Technologies de l'information				
1 272 440	SAP SE	198 153	427 633	3,07 %
1 022 631	Applied Materials Inc.	247 288	360 714	2,58 %
728 518	Rambus Inc.	52 189	91 884	0,66 %
217 797	TE Connectivity PLC	28 941	68 011	0,49 %
		526 571	948 242	6,80 %
Assurances				
209 927	Fairfax Financial Holdings Limited	99 715	549 146	3,94 %
9 161 093	St. James's Place PLC	174 150	234 662	1,68 %
		273 865	783 808	5,62 %
Matières				
46 812 222	Nippon Paint Holdings Company Limited	433 973	429 674	3,08 %
1 280 949	Franco-Nevada Corporation	204 340	364 443	2,61 %
3 118 700	Nippon Sanso Holdings Corporation	126 510	127 564	0,92 %
		764 823	921 681	6,61 %
Immobilier				
1 090 609	Jones Lang Lasalle Inc.	250 805	503 667	3,61 %
		250 805	503 667	3,61 %

Portefeuille mondial EdgePoint

Tableau du portefeuille de placements (suite)
(en milliers, sauf les nombres d'actions ou de parts)
Au 31 décembre 2025

Nombre d'actions ou de parts	Titre	Coût moyen	Juste valeur	Pourcentage de l'actif net
25 351 128	Services publics			
	Algonquin Power & Utilities Corporation	191 575	213 963	1,54 %
		191 575	213 963	1,54 %
	Total des titres de participation	10 121 263 \$	12 653 576 \$	90,73 %
	Ajustement pour tenir compte des coûts d'opérations	(12 833)		
	Total des placements	10 108 430 \$	12 653 576 \$	90,73 %
	Contrats de change à terme (note 9)		15 786	0,11 %
	Autres actifs moins les passifs		1 277 348	9,16 %
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			13 946 710 \$	100,00 %

1. Le Fonds

Portefeuille mondial EdgePoint (le « Fonds ») est une fiducie de fonds communs de placement à capital variable créée le 10 novembre 2008 aux termes d'une déclaration de fiducie en vertu des lois de la province de l'Ontario. Gestion de patrimoine EdgePoint inc. (« EdgePoint ») est le gestionnaire du Fonds (le « gestionnaire ») et en est le fiduciaire. Groupe de placements EdgePoint inc. est le conseiller en valeurs du Fonds (le « conseiller en valeurs »). Le Fonds a commencé ses activités le 17 novembre 2008.

Le siège social du gestionnaire est situé au 150, rue Bloor Ouest, bureau 700, Toronto (Ontario) M5S 2X9, Canada.

Le Fonds a pour objectif de placement de fournir une combinaison de plus-value à long terme du capital et de revenu en investissant principalement dans des sociétés mondiales et des titres à revenu fixe. L'équipe de gestion du portefeuille investit dans des sociétés qui ont, selon elle, de fortes positions concurrentielles et des perspectives de croissance à long terme et qui sont dirigées par des équipes de gestion compétentes. L'équipe de gestion du portefeuille s'efforce d'acquérir des participations dans ces sociétés à des prix inférieurs à son évaluation de la juste valeur de chaque société.

Le capital autorisé du Fonds consiste en un nombre illimité de parts et de séries sans valeur nominale. Le nombre de parts de chaque série en circulation est présenté dans les états de la situation financière. Les parts de série A et de série AT6 sont offertes aux épargnants individuels. Les parts de série F et de série FT6 sont destinées à tous les épargnants qui participent à des programmes de services à la commission par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières ayant conclu une entente avec EdgePoint. Les parts de série A(N), de série A(N)T6, de série F(N) et de série F(N)T6 ont les mêmes caractéristiques, mais elles ne sont offertes qu'aux épargnants qui résident dans des provinces qui n'ont pas harmonisé leur taxe de vente provinciale avec la taxe sur les produits et services fédérale. Les parts de série I et de série IT8 sont réservées aux épargnants dont les placements dépassent un certain seuil et qui ont signé une entente de souscription visant la série I avec EdgePoint. Les parts de série U sont destinées aux épargnants qui participent à un compte à gestion unifiée par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières ayant conclu une entente avec EdgePoint.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (les « IFRS »).

La publication de ces états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 19 mars 2026.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne les placements et les dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que le gestionnaire ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. L'établissement de la juste valeur de ces instruments représente l'aspect de la préparation des états financiers qui comporte les estimations et les hypothèses les plus importantes de la part du Fonds. Se reporter à la note 7 pour plus de renseignements sur l'évaluation de la juste valeur dans les états financiers du Fonds.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière constante à toutes les périodes présentées dans ces états financiers. Les méthodes comptables du Fonds utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs financiers et des passifs financiers comme les titres de créance et de capitaux propres, les dérivés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les autres débiteurs et créditeurs. Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément aux dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers et les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti selon l'évaluation que fait le gestionnaire du modèle économique au sein duquel l'actif financier est géré et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments dérivés, est déterminée au moyen des techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'autres instruments essentiellement identiques, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Si, selon le gestionnaire, la valeur de l'actif financier ou du passif financier est inexacte, inaccessible ou n'est pas fiable, elle est estimée selon la plus récente information présentée d'un actif financier ou d'un passif financier similaire.

Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de la transaction. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle ils ont été générés. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés à l'instrument a expiré ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont par la suite évalués à la juste valeur chaque période de présentation, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les *états du résultat global* de la

période au cours de laquelle elles surviennent. Les opérations de portefeuille sont constatées à la date de l'opération. Le coût des placements est fondé sur le coût moyen pondéré des placements et ne tient pas compte des commissions et autres coûts d'opérations liés au portefeuille, qui sont présentés séparément dans les *états du résultat global*. Les profits et les pertes réalisés à la cession d'un placement, y compris les profits et les pertes de change sur ces placements, sont déterminés à partir du coût des placements. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des placements sont pris en compte dans les états du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les placements du Fonds et les actifs et passifs financiers dérivés sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts d'opérations directement attribuables, le cas échéant. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers au coût amorti sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Le Fonds classe à titre d'actifs financiers au coût amorti la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants à recevoir pour les parts souscrites, les intérêts et autres débiteurs, les montants à recevoir pour les titres vendus et les dividendes à recevoir. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts et des billets à court terme ayant des échéances de moins de 90 jours.

Les autres passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle ils ont été générés, déduction faite des coûts d'opérations, et sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers lorsque leurs obligations contractuelles sont acquittées, sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration. Les passifs financiers au coût amorti du Fonds sont constitués des charges à payer, des montants à payer pour les parts rachetées et des montants à payer pour les titres achetés. En raison de la nature à court terme de ces passifs financiers, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Les coûts d'opérations inclus dans la valeur comptable initiale des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)**b) Parts rachetables**

Le Fonds classe les instruments financiers émis à titre de passifs financiers ou d'instruments de capitaux propres selon la nature des modalités contractuelles des instruments. Le Fonds compte plusieurs catégories de parts rachetables qui n'ont pas de caractéristiques identiques et, par conséquent, ne répondent pas à la définition de titre de capitaux propres en vertu de l'IAS 32, *Instruments financiers*. Les parts rachetables, qui sont classées à titre de passifs financiers et évaluées au montant du rachat, donnent aux épargnants le droit d'exiger le rachat contre une somme au comptant, sous réserve des liquidités disponibles, à un prix par part déterminé selon les politiques d'évaluation du Fonds à la date de rachat.

c) Monnaie étrangère

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les placements libellés en monnaies étrangères et autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements ainsi que les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes de change liés à la trésorerie et aux autres actifs et passifs financiers sont présentés à titre de « Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets » et ceux liés aux placements et aux dérivés sont présentés comme « Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les placements » et comme « Variation du profit latent (de la perte latente) sur les placements et les dérivés » dans les *états du résultat global*.

d) Comptabilisation des produits

Les intérêts aux fins des distributions tirés des placements à revenu fixe et à court terme représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'utilise pas la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe. Les dividendes reçus sont comptabilisés à la date à laquelle le droit à percevoir le paiement est établi, soit habituellement, dans le cas de titres cotés, la date ex-dividende. Les produits tirés du programme de prêt de titres sont comptabilisés déduction faite des commissions des agents et ils figurent dans le poste « Produits tirés du prêt de titres » des états du résultat global.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net découlant des opérations sur chacune des séries, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de chaque série pour la période.

f) Impôts

Le Fonds répond à la définition de fonds communs de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. La totalité du résultat net du Fonds à des fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été présentée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains en capital sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

g) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à la période close le 31 décembre 2025, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers. L'International Accounting Standards Board a publié l'IFRS 18, *États financiers : présentation et informations à fournir*, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. L'objectif de cette nouvelle norme est d'améliorer la façon dont les informations sont communiquées dans les états financiers, en mettant l'accent sur les informations fournies dans l'état du résultat net. La norme entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027. Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur les états financiers du Fonds.

4. Opérations entre parties liées**a) Frais de gestion**

EdgePoint, le gestionnaire, nomme le conseiller en valeurs du Fonds et fournit des services-conseils en placement et des services de gestion de portefeuille ainsi que des services de placement et d'administration au Fonds ou en surveille la prestation. Ces services comprennent la sélection, l'analyse et le suivi des placements, y compris des déplacements pour les visites dans les sièges sociaux; les autres frais liés à la diligence raisonnable; la constitution de portefeuille et la gestion des risques; l'analyse, la sélection et le suivi des maisons de courtage; les compétences en négociation, et ils pourraient aussi inclure des services de financement liés aux commissions de courtage et aux commissions de suivi pour le placement du Fonds. Tous les frais indirects et les charges d'exploitation engagés par le conseiller en valeurs du Fonds ou par le gestionnaire pour la prestation de ces services, mais qui ne sont pas liés aux activités quotidiennes du Fonds, sont également inclus dans les frais de gestion. En contrepartie de ces services, EdgePoint reçoit des frais de gestion mensuels calculés en fonction de l'actif net moyen quotidien de chaque série. Les frais de gestion annuels varient selon les séries de parts, comme il est indiqué dans le tableau ci-après. Le Fonds verse à EdgePoint un seul montant englobant tous les frais de gestion. Le conseiller en valeurs du Fonds est rémunéré pour ses services à même les frais de gestion sans autres frais pour le Fonds. Le total des frais de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'est élevé à 136,6 millions de dollars (31 décembre 2024 : 130,0 millions de dollars). Des frais courus impayés de 13,2 millions de dollars étaient dus au gestionnaire au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 : néant). Les frais de gestion pour les parts de série I sont négociés et payés directement par l'épargnant, plutôt que par le Fonds. Ces frais n'excéderont pas les frais de gestion de la série A du Fonds.

Série A, série A(N), série AT6 et série A(N)T6	1,80 %
Série F, série F(N), série FT6, série F(N)T6 et série U	0,80 %

b) Charges d'exploitation

En plus des frais de gestion, le Fonds est responsable de payer tous les frais se rapportant à ses activités. Ces charges d'exploitation peuvent notamment comprendre les impôts, les frais de comptabilité, les honoraires d'audit, les frais juridiques, les coûts relatifs au comité d'examen indépendant du Fonds, les honoraires du fiduciaire, les droits de garde, les coûts d'opérations de portefeuille, les frais d'administration, les frais de la prestation de services aux épargnants ainsi que les frais liés aux rapports et aux prospectus, et les charges d'exploitation générales qui pourraient comprendre les salaires, les frais indirects et autres coûts répartis liés aux activités du Fonds engagés par le gestionnaire.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les coûts répartis ont totalisé 1,9 million de dollars (31 décembre 2024 : 1,8 million de dollars). Chaque série est responsable de payer les charges d'exploitation qui peuvent lui être imputées.

Mis à part les intérêts, les frais bancaires, les coûts d'opérations et les retenues d'impôt, lesquels sont payés ou à payer directement par le Fonds, le gestionnaire engage ces frais pour le compte du Fonds, lequel le rembourse par la suite. Les charges d'exploitation communes du Fonds sont réparties entre les séries en fonction du nombre moyen de porteurs de parts ou de l'actif net moyen quotidien de chaque série, selon les charges d'exploitation. Toutes les charges d'exploitation des parts de série I sont prises en charge par EdgePoint.

c) Renonciation

EdgePoint peut, à son gré, renoncer à des frais de gestion ou prendre en charge certaines charges du Fonds. Les frais pris en charge, s'il y a lieu, sont présentés dans les états du résultat global. Le gestionnaire peut mettre fin à ces renoncations et prises en charge en tout temps.

d) Remises sur frais de gestion

EdgePoint peut, de temps à autre, réduire les frais de gestion effectifs payables par certains porteurs de parts en diminuant les frais de gestion imputés au Fonds et en demandant à celui-ci de verser aux porteurs de parts des distributions équivalant aux réductions des frais de gestion. Les remises sur frais de gestion sont réinvesties d'office en parts additionnelles du Fonds et elles sont présentées dans les états du résultat global.

5. Impôts sur le résultat

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le Fonds est considéré comme un fonds commun de placement et, conséquemment, n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat sur la tranche du revenu net, y compris les profits nets réalisés, qui est versée ou à verser aux porteurs de parts. Ce revenu ainsi distribué constituera un revenu imposable pour les porteurs de parts.

Les écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs à des fins comptables et fiscales entraînent des actifs et des passifs d'impôt différé. L'écart temporaire le plus important est celui entre la juste valeur inscrite du portefeuille de placements du Fonds et son prix de base ajusté aux fins fiscales. Puisque la politique de distribution du Fonds consiste à distribuer tous les gains en capital nets réalisés, aucun passif d'impôt différé relatif aux gains en capital latents et aucun actif d'impôt différé relatif aux pertes en capital latentes ne sera réalisé par le Fonds et, par conséquent, ne sera comptabilisé par celui-ci. Les pertes en capital réalisées non utilisées représentent les actifs d'impôt différé du Fonds; toutefois, en raison de l'incertitude liée à leur réalisation qui donnerait lieu à la compensation de futurs gains en capital, aucun avantage fiscal net n'est comptabilisé par le Fonds.

5. Impôts sur le résultat (suite)

À la fin des années d'imposition les plus récentes, les 15 décembre 2025 et 2024, le Fonds avait des pertes en capital de néant et des pertes autres qu'en capital de néant.

Une perte réalisée par le Fonds au moment de la disposition d'immobilisations sera considérée comme une perte suspendue si le Fonds acquiert, dans les 30 jours précédant ou suivant la vente, un bien de remplacement qui est identique à celui qui a été vendu ou qui est le même, et que le Fonds est encore propriétaire du bien de remplacement 30 jours après la disposition originale. Si une perte est suspendue, le Fonds ne peut déduire la perte des gains en capital du Fonds avant que le bien de remplacement ait été vendu sans être acquis de nouveau dans les 30 jours précédant ou suivant la vente. À la fin de l'année d'imposition la plus récente, le 15 décembre 2025, le Fonds avait des pertes suspendues de 12,8 millions de dollars (15 décembre 2024 : 14,2 millions de dollars).

6. Commissions de courtage et rabais de courtage sur titres gérés

Les commissions versées aux courtiers relativement aux opérations de portefeuille sont incluses dans les états du résultat global du Fonds. Les activités de courtage sont réparties de bonne foi entre les courtiers en fonction du courtier qui peut obtenir les meilleurs résultats pour le Fonds par rapport aux services d'exécution des ordres et aux services de recherche fournis. Sous réserve de ces critères, EdgePoint peut attribuer les activités aux courtiers qui, en plus de l'exécution des opérations, fournissent des services de recherche, de statistique ou d'autres services similaires, dans le domaine des placements, ou paient pour ceux-ci. La valeur vérifiable des « rabais de courtage sur titres gérés » reçue en pourcentage des commissions de courtage payées au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 est présentée ci-après.

	2025	2024
Relations au titre des rabais de courtage sur titres gérés	13	11
Pourcentage du total des coûts d'opérations	7 %	7 %

D'autres services de recherche exclusifs sont offerts sous forme de « forfait » en même temps que l'exécution de transactions. Pour cette raison, EdgePoint ne peut pas raisonnablement déterminer la valeur de ces services de recherche en placement.

7. Évaluation de la juste valeur

Les placements et les instruments financiers dérivés du Fonds sont comptabilisés à la juste valeur. Selon le gestionnaire, la juste valeur des instruments financiers autres que les placements, des instruments financiers dérivés et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables se rapproche de leur valeur comptable, étant donné leur nature à court terme.

Les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs qui établit l'ordre de priorité des données des techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs se présentent comme suit :

- Niveau 1 – des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels le Fonds peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 – des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 – des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Si des données de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données importantes pour l'évaluation de la juste valeur.

Des changements à la méthode d'évaluation pourraient donner lieu à la modification du niveau attribué à un placement.

Le tableau qui suit illustre le classement des instruments financiers évalués à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière selon le niveau de la hiérarchie qui inclut l'évaluation de la juste valeur. Les montants sont établis en fonction des valeurs comptabilisées dans les états de la situation financière.

Actifs (passifs) à la juste valeur au 31 décembre 2025 (en milliers de dollars)				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation	12 653 576	–	–	12 653 576
Contrats de change à terme	–	15 799	–	15 799
Contrats de change à terme	–	(13)	–	(13)
Total	15 653 576	15 786	–	12 669 362

7. Évaluation de la juste valeur (suite)

Actifs (passifs) à la juste valeur au 31 décembre 2024 (en milliers de dollars)				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation	11 981 575	–	–	11 981 575
Contrats de change à terme	–	221	–	221
Contrats de change à terme	–	(42 097)	–	(42 097)
Total	11 981 575	(41 876)	–	11 939 699

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la variation nette de la valeur des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net a correspondu à un profit de 2 080,4 millions de dollars (31 décembre 2024 : profit de 1 050,9 millions de dollars).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux (31 décembre 2024 : aucun transfert).

a) Titres de participation

Les positions en titres de participation du Fonds sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains titres de participation du Fonds ne sont pas négociés fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ces cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3. Le Fonds ne détient aucun titre de participation classé au niveau 3.

b) Actifs et passifs dérivés

Les actifs et les passifs dérivés se composent de contrats de change à terme et d'options. Les contrats de change à terme sont évalués principalement en fonction du montant notionnel du contrat, de la différence entre le taux contractuel et le taux à terme du marché pour la même monnaie ou le même indice, des taux d'intérêt et du rendement futur de l'action. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables, ou pour lesquels les données liées au crédit sont considérées comme n'étant pas importantes pour la juste valeur, sont classés au niveau 2. Les options sont évaluées principalement sur la base du nombre de contrats, de la différence entre le prix d'exercice et le taux à terme du marché pour l'action et l'indice sous-jacents, du taux d'intérêt, des dividendes ainsi que de la volatilité de l'action et de l'indice sous-jacents. Le risque de contrepartie est géré au moyen de l'utilisation de garanties et d'une annexe de soutien au crédit, lorsqu'elle est disponible.

8. Risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds s'expose à divers risques financiers, dont le risque de marché (incluant le risque de cours, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), le risque de crédit de la contrepartie et le risque de liquidité. La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut varier sur une base quotidienne en raison des fluctuations des taux d'intérêt, des conditions du marché, de la conjoncture et de facteurs propres à certains titres détenus par le Fonds. Le niveau de risque dépend des objectifs de placement du Fonds et du type de titres dans lesquels l'actif est investi.

Gestion des risques

Le programme global de gestion des risques du Fonds vise à maximiser les rendements obtenus pour le niveau de risque global auquel le Fonds est exposé et à réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur sa performance financière. Tous les placements comportent un risque de perte de capital. L'équipe de gestion du portefeuille adopte une approche prudente de gestion des risques et effectue des recherches approfondies pour chaque placement envisagé afin de bien saisir les risques de chaque société et de les évaluer par rapport au potentiel de rendement.

Le risque est aussi géré au moyen de la diversification du portefeuille de sociétés. L'équipe de gestion du portefeuille est d'avis qu'investir dans des sociétés qui ont des avantages concurrentiels permet une meilleure diversification que de se concentrer sur les répartitions sectorielles traditionnelles.

Le gestionnaire maintient une structure de gouvernance qui permet de suivre les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité à la stratégie de placement établie du Fonds, aux directives internes et à la réglementation des valeurs mobilières. Le comité de la gouvernance et de la surveillance des placements du gestionnaire passe trimestriellement en revue les opérations au sein du portefeuille pour veiller à leur conformité aux règles applicables.

8. Risques liés aux instruments financiers (suite)**Facteurs de risque****a) Risque de marché**

Les placements du Fonds sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Plus loin figure une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de présentation de l'information financière. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer et les écarts pourraient être significatifs.

i) Risque de cours

Le risque de cours découle principalement des incertitudes à propos des cours futurs des instruments détenus. Les fluctuations des cours du marché peuvent être occasionnées par des facteurs propres à un placement ou par des facteurs touchant l'ensemble des titres négociés sur un marché ou un segment de marché. Tous les placements du Fonds peuvent entraîner un risque de perte de capital. Le risque maximal découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. Le Fonds est largement exposé au risque de cours découlant de ses placements dans des titres de capitaux propres. La politique du Fonds consiste à gérer le risque de cours par la diversification et la sélection de placements qui respectent les directives de placement énoncées dans l'acte de fiducie. Plus de 90 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables doit être investi dans des titres de capitaux propres. La politique du Fonds limite également la détention d'un titre de capitaux propres particulier à 10 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Si les indices de référence pertinents avaient augmenté ou diminué de 5 % au 31 décembre 2025, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds aurait respectivement augmenté ou diminué d'environ 632,7 millions de dollars, soit 4,5 % du total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (31 décembre 2024 : 599,1 millions de dollars, soit 4,8 % du total de l'actif net). Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et les écarts pourraient être significatifs.

ii) Risque de change

Le risque de change survient lorsque les instruments financiers ne sont pas libellés en dollars canadiens, la monnaie de fonctionnement du Fonds. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des titres libellés dans d'autres monnaies varie en raison des fluctuations des taux de change. Le Fonds conclut des contrats de change à terme pour réduire son exposition au risque de change.

Le tableau ci-dessous indique dans quelles monnaies (à l'exception du dollar canadien) sont libellés les instruments financiers du Fonds qui l'exposent de manière importante à ce risque. Les données des clôtures de périodes sont en dollars canadiens et comprennent le montant notionnel des contrats de change à terme, s'il y a lieu.

Monnaie	Placements (en milliers de dollars)	Trésorerie (en milliers de dollars)	Contrats de change à terme (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Dollar américain	4 932 603	66 127	(845 393)	4 153 337	29,79 %
Euro	1 752 600	(71)	(163 443)	1 589 086	11,40 %
Yen japonais	883 845	—	(2 309)	881 536	6,32 %
Dollar de Hong Kong	695 270	—	—	695 270	4,99 %
Franc suisse	628 806	—	—	628 806	4,51 %
Couronne suédoise	623 964	(205)	—	623 759	4,47 %
Livre sterling	234 662	—	—	234 662	1,68 %
Peso mexicain	231 562	—	—	231 562	1,66 %
Renminbi chinois	64 296	—	—	64 296	0,46 %
	10 047 608	65 852	(1 011 145)	9 102 315	65,28 %

Monnaie	Placements (en milliers de dollars)	Trésorerie (en milliers de dollars)	Contrats de change à terme (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Dollar américain	6 119 529	76 234	(1 069 892)	5 125 871	41,04 %
Euro	1 090 243	—	(150 811)	939 432	7,52 %
Yen japonais	707 649	—	5 561	713 210	5,71 %
Dollar de Hong Kong	587 174	—	—	587 174	4,70 %
Couronne suédoise	495 011	—	—	495 011	3,96 %
Franc suisse	323 971	—	—	323 971	2,59 %
Peso mexicain	162 720	—	—	162 720	1,30 %
	9 486 297	76 234	(1 215 142)	8 347 389	66,82 %

Au 31 décembre 2025, si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 5 % par rapport à toutes les devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds aurait diminué ou augmenté respectivement d'environ 445,1 millions de dollars, soit 3,3 % du total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (31 décembre 2024 : 417,4 millions de dollars, soit 3,3 % du total de l'actif net). Dans la pratique, les résultats réels pourraient ne pas correspondre à ceux figurant dans cette analyse de sensibilité et les écarts pourraient être significatifs.

8. Risques liés aux instruments financiers (suite)**b) Risque de crédit de la contrepartie**

Le risque de crédit de la contrepartie est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'un engagement ou d'une obligation qu'elle a contracté avec le Fonds.

Le principal risque de crédit pour le Fonds est lié à la négociation de titres cotés en bourse. Le Fonds limite la concentration de son risque de crédit en négociant avec un grand nombre de courtiers et de contreparties sur des bourses reconnues et de bonne réputation. Le risque de défaut est considéré comme très faible, puisque toutes les opérations sont réglées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Le Fonds peut conclure des contrats de change visant l'achat ou la vente de monnaies afin de régler ses opérations de titres étrangers. Il s'agit de règlements au comptant à court terme exécutés avec des contreparties ayant une cote de solvabilité d'au moins « A ». L'exposition au risque de crédit par ces contrats est considérée comme très faible étant donné que peu d'entre eux ne sont pas réglés au même moment et que les opérations sont payées sur livraison.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. À l'exception des passifs financiers qui découlent de ses activités normales de placement, le Fonds n'a aucun passif financier notable.

Les rachats quotidiens, contre trésorerie, de parts rachetables constituent la plus importante source d'exposition éventuelle au risque pour les passifs financiers du Fonds. La politique du Fonds en ce qui concerne la gestion des liquidités, et la démarche du gestionnaire en cette matière, consiste à faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, y compris les rachats estimés de parts, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, le Fonds doit investir au moins 90 % de son actif dans des placements liquides (soit ceux qui sont négociés sur un marché actif et qu'il est facile de vendre). Le Fonds peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats. Aucun emprunt de ce type n'a eu lieu au cours de la période considérée.

Le Fonds peut investir dans des dérivés, des titres de créance et des titres de capitaux propres non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, il pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier. Conformément à la politique du Fonds, le gestionnaire surveille la position de liquidité quotidiennement.

Les tableaux qui suivent présentent les passifs financiers du Fonds par catégories d'échéance, d'après la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés dans les tableaux reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

31 décembre 2025 (en milliers de dollars)	À vue	< 3 mois	Total
Montant à payer pour les parts rachetées	6 511	–	6 511
Charges à payer et autres créanciers	2 309	15 459	17 768
Contrats de change à terme	–	13	13

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)	À vue	< 3 mois	Total
Montant à payer pour les parts rachetées	6 779	–	6 779
Charges à payer et autres créanciers	11 116	–	11 116
Contrats de change à terme	–	42 097	42 097

d) Gestion du risque lié aux capitaux propres

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant les capitaux propres du Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être garantie par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds.

9. Tableau des contrats de change à terme

31 décembre 2025					
Date de règlement	Monnaie à livrer (en milliers)	Monnaie à recevoir (en milliers)	Prix du contrat	Juste valeur (en milliers de dollars)	
5 janvier 2026	10 000 \$ US	13 883 \$ CA	1,3883	161	
5 janvier 2026	13 700 \$ CA	10 000 \$ US	0,7299	22	
22 janvier 2026	53 250 \$ US	74 220 \$ CA	1,3938	1 207	
2 février 2026	193 000 \$ US	270 089 \$ CA	1,3994	5 589	
5 février 2026	59 500 \$ US	83 080 \$ CA	1,3963	1 547	
17 février 2026	75 000 \$ US	104 839 \$ CA	1,3979	2 115	
24 février 2026	24 500 \$ US	34 102 \$ CA	1,3919	555	
3 mars 2026	10 000 \$ US	13 888 \$ CA	1,3888	199	
9 mars 2026	125 000 \$ US	172 208 \$ CA	1,3777	1 142	
12 mars 2026	16 000 \$ US	21 964 \$ CA	1,3728	70	
24 mars 2026	50 000 \$ US	70 197 \$ CA	1,4033	1 784	
26 mai 2026	101 250 EUR	164 849 \$ CA	1,6281	1 408	
				15 799	
23 mars 2026	10 000 \$ US	13 666 \$ CA	1,3666	(11)	
31 mars 2026	1 000 \$ US	1 365 \$ CA	1,3649	(2)	
				(13)	
Nombre total de contrats	14		Juste valeur nette	15 786	

10. Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut conclure divers arrangements de compensation ou autres arrangements semblables qui ne respectent pas les critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent, dans certaines circonstances, que les montants connexes soient compensés, par exemple dans les cas de faillites ou de résiliation des contrats. Le Fonds n'a pas effectué la compensation d'actifs financiers ou de passifs financiers dans les états de la situation financière. Les informations présentées dans les tableaux ci-après comprennent les actifs financiers et les passifs financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ayant force exécutoire ou d'un arrangement semblable portant sur des instruments financiers semblables.

Les conventions-cadres de l'ISDA ou les arrangements de compensation semblables ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, puisqu'ils donnent lieu à un droit de compensation des montants comptabilisés qui n'est exécutoire que s'il survient un événement de défaut, d'insolvabilité ou de faillite du Fonds ou des contreparties. En outre, le Fonds et ses contreparties n'ont pas l'intention d'effectuer le règlement selon un montant net ni de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Les garanties consenties à l'égard des opérations ci-dessous sont soumises aux modalités habituelles du secteur établies dans l'annexe de soutien au crédit de l'ISDA. Ainsi, la trésorerie donnée en garantie peut être donnée en nantissement ou vendue pendant la durée de l'opération, mais doit être rendue à l'échéance de l'opération. Selon les modalités, chaque contrepartie détient le droit de mettre fin aux opérations connexes advenant le défaut de la contrepartie de donner une garantie. La garantie en trésorerie donnée en nantissement par le Fonds figure dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » des états de la situation financière.

31 décembre 2025 (en milliers de dollars)					
Type d'instrument financier	Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés	Montants nets présentés dans l'état de la situation financière	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière		Montant net
			Instruments financiers	Trésorerie donnée en nantissement	
Contrats de change à terme – actifs	15 799	15 799	–	–	15 799
Contrats de change à terme – passifs	(13)	(13)	–	–	(13)

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)					
Type d'instrument financier	Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés	Montants nets présentés dans l'état de la situation financière	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière		Montant net
			Instruments financiers	Trésorerie donnée en nantissement	
Contrats de change à terme – actifs	221	221	–	–	221
Contrats de change à terme – passifs	(42 097)	(42 097)	–	35 510	(6 587)

11. Prêts de titres

Le Fonds a établi un programme de prêts de titres avec son dépositaire. La valeur de marché globale de tous les titres prêtés par le Fonds ne peut être supérieure à 50 % des actifs du Fonds. Le Fonds recevra une garantie égale à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés, laquelle est généralement composée de titres de créance fédéraux, provinciaux et souverains, ou de titres de créance émis et garantis par une institution financière, ou encore de papier commercial de sociétés, de titres convertibles et de trésorerie. Tous les titres donnés en garantie comportent une durée jusqu'à l'échéance de 365 jours ou moins ainsi qu'une notation désignée attribuée par une agence de notation désignée, et ils doivent être conformes aux exigences en matière de notation énoncées dans le *Règlement 81-102*.

11. Prêts de titres (suite)

La valeur de marché des titres prêtés et les garanties reçues s'établissaient comme suit aux 31 décembre 2025 et 2024.

	31 décembre 2025 (en milliers de dollars)	31 décembre 2024 (en milliers de dollars)
Titres prêtés	—	—
Garanties (autres qu'en trésorerie)	—	—

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du montant brut des produits tirés des opérations de prêt de titres du Fonds et des produits tirés du prêt de titres présentés dans les *états du résultat global*.

	31 décembre 2025 (en milliers de dollars)	31 décembre 2024 (en milliers de dollars)
Montant brut des produits tirés du prêt de titres	2 060	—
Commissions des agents – CIBC Mellon	(515)	—
Produits tirés du prêt de titres	1 545	—